

## **Relevé des échanges du groupe de travail trame verte et bleue, espaces agricoles, risques, session supplémentaire consacrée à l'agriculture**

27 janvier 2011

Cété Nord Picardie

les présentations ont traité de la place de l'économie agricole en région ( DRAAF) , des rôles que l'agriculture peut jouer dans la préservation biodiversité et paysages (mesures réglementaires, volontaires, pratiques culturelles, modes de production (DRAAF, Chambres d'Agriculture du Nord et du Pas de Calais, DDTM) et des principaux enjeux

Part de l'agriculture dans le PIB légèrement inférieur à la moyenne française.

- Région : 13798 exploitations de 59ha en moyenne donc 20% de prairies
- 60% des unités de 75 à 100ha taille des exploitations
- 28000 actifs agricoles en région
- Perte 70 % effectifs en 20 ans, mais part des exploitations familiales importantes. Diminution de la population agricole, et problèmes de vieillissement.
- Rendements régionaux supérieurs aux rendements moyens français pour l'ensemble des secteurs mais une sensibilité aux conditions climatiques (traitements répétées nécessaires pour certaines cultures)

Une orientation sur la production tournée vers la région, une spécialisation un peu moins forte qu'ailleurs. Composante urbaine très forte, production agro-alimentaire très forte (souvent de petites entreprises de moins de 20 salariés) intégrées aux filières; présence faible de productions de qualité (ex Maroilles) et peu de certificats de conformité. Modernisation: changement de vision de l'agriculture, passage à créations de sociétés. Une région assez attractive pour s'implanter (proximité des pôles d'emplois et formation pour les conjoints, enfants),

Sur l'AML (estimations à grands traits)

- 4000 exploitations de moyenne 48ha dont 12% de prairies (un peu moins de prairies qu'ailleurs)
- 79% des surfaces en fermage (moyenne nationale 63%)
- des systèmes orientés grande culture, une diversité moindre, et une taille moyenne plus petite des exploitations. Surface moyenne environ 40 ha en AML est évoquée par la chambre d'agriculture

Peu d'éléments spécifiques à l'AML. On relève un manque sur le foncier agricole, mais aussi sur le volet économique et social de ce territoire. Une vraie difficulté avoir vision rétrospective (RGA...) sauf à parler à grande échelle.

### **Les grandes questions de l'agriculture péri-urbaine**

- une réglementation complexe, problèmes hydrauliques, problèmes de pollution de l'eau et des sols, conflits d'usage pour la ressource en eau, démantèlement des parcelles d'exploitation, conflit population urbain et agricole sur les franges, problèmes avec les pratiques culturelles agricoles et les conséquences de l'urbanisation (rejets des véhicules sur les terres avoisinant les autoroutes), grignotage par ZAE, cloisonnements (réseaux), insécurité foncière : absence de précision dans les DOCUB, qui sont en plus révisables très facilement => limite les investissements et les aménagements fonciers
- mais aussi des avantages : vente directe, vie sociale (participe au maintien d'une trame sociale), possibilités de diversification offertes par le bassin de population, une gestion paysages à moindre cout pour la collectivité

### **Enjeux pour l'agriculture :**

- **Économiques** : Ne pas oublier que les exploitations ont leur propres logiques de fonctionnement, anticipation adaptation aux évolutions Pac, diversification, développement biologique, adaptation aux contextes urbains et péri urbains, valoriser les relations avec le bassin de consommation, développer les circuits courts (demande de population) et penser en développement de filières.
- **Sociaux**: maintien de l'emploi, reconnaissance existence et rôle de l'agriculture, intégration problématiques agricoles dans les projets de territoires
- **Environnementaux**: maîtriser la consommation foncier, maîtriser et réduire pollution de l'eau, entretenir espaces naturels et ruraux, maîtrise des pollutions historiques et accidentelles,

reconquête du paysage, GES ( économie d'énergie et de carburant), qualité de l'air-santé (produits phytosanitaires)

- « **Exister** »: être reconnu / rôles économiques notamment dans les différents diagnostics et projets et être prise en compte très en amont (PLUs notamment). Revendication de rôles sociaux, paysagers, économiques (ex épandage de boues urbaines, espaces de respiration, bassin de consommation, fournir industries agro-alimentaire), et être reconnu comme territoire autrement que sous la dénomination périurbaine. Penser la complexité du système agricole pour le maintien des activités. Améliorer la connaissance du monde agricole des élus péri-urbains

## Les outils

### *Mesures règlementaires*

PAC et Loi de modernisation agricole de juillet 2010 : prévoit la mise en place d'un plan d'agriculture durable. Grenelle 1 et 2, et loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

- Le SCOT peut sanctuariser des territoires agricoles
- conditionnalité de la PAC (bande tampon le long des cours d'eau, bandes enherbées)
- périmètres de protections environnementaux, les captages, les SDAGEs, les Sages, les délimitations de zones humides, mise en place de zones agricoles protégées ( renouveau de la prise en compte de l'activité agricole dans la planification), PAEN ( protection par préemption)...

### *Mesures contractuelles et volontaires*

- MAEt, Charte Natura 2000, Programme eau et agriculture (Agence de l'eau), Intégration paysagère des bâtiments, Agroforesterie, Plans Végétaux environnementaux, Couverts végétaux inter-cultures, Lutte contre l'érosion

### *Pratiques culturelles*

- couverture hivernale des sols, écophytologie, simplification du travail du sol, fauche tardive

### *Modes de production*

- agriculture biologiques (173 exploitations dans la région en 2009)

*DRA* (directive régionale d'aménagement): volonté d'expérimentation de mise en œuvre des chartes en amont des documents d'urbanisme

*Chartes d'engagement* de gestion économe de l'espace pour la prise en compte de l'agriculture dans les projets: proposent des méthodes de travail pour effectuer un diagnostic dans les documents d'urbanisme. Un exemple cité sur LMCU

*Dispositifs LOA* (plan régional de l'agriculture durable) qui pourrait être clé de voute pour l'agriculture. Réflexions AML corrélées avec ce plan.

## les axes de progrès

- réglementaire et volontariat: la position de la profession agricole pas n'est pas de s'opposer à la création de TVB, mais fait par d'une crainte d'un aspect règlementaire qui ne serait pas adapté à la vie économique agricole. L'inscription dans des processus de dynamique positive est soutenue, mais un crainte marquée de se retrouver enfermés dans pratiques imposées, et de perdre à terme maitrise du foncier.
- Espaces boisés ou/et espaces agricoles ? : Pour la Région, la TVB et les espaces boisés peuvent aussi aider à maintenir l'agriculture péri-urbaine. L'agriculture peut être outil productif à la fois économique, et de structuration des territoires. Des réflexions à poser pour limiter la pression urbaine.
- Intégration en amont: prendre du temps pour affiner la connaissance des territoires, articuler réflexions AML dans le plan régional de l'agriculture durable